

**2024DT35 : MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES  
RADIATEURS, DES ROBINETTERIES DE RADIATEURS ET  
TRAVAUX ANNEXES POUR DIVERS SITES DU PATRIMOINE  
LOCATIF DE LOGEAL IMMOBILIERE**

**I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**II - COMMUNICATION**

**Moyen d'accès aux documents de la consultation :**

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation : <https://www.marches-securises.fr/>
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

**Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence 2024DT35.**

**III- PROCEDURE**

**Type de procédure :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Procédure adaptée ouverte**

**Critères de sélection des candidatures (cf. articles 4.2 et 6.1 du règlement de la consultation)**

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
  - 2- un pouvoir de signature si nécessaire
  - 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
  - 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
  - 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
  - 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.*

**L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique. Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, pourra être éliminé.**

**- Concernant les capacités financières :** les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que l'exécution de ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

**Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincées. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.**

**- Concernant les capacités techniques :** qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés et/ou références équivalentes (des 3 dernières années)

**Composition des offres et des candidatures**

Le dossier à remettre pour chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces administratives et justificatifs de candidature :

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
  - 2- un pouvoir de signature si nécessaire
  - 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
  - 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
  - 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
  - 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

Offre de l'entreprise :

- L'acte d'engagement du lot 01, daté et signé
- L'acte d'engagement du lot 02, daté et signé
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières commun à tous les lots. C.C.A.P.
- Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières communs à tous les lots. C.C.T.P.
- La décomposition des prix globaux et forfaitaires du lot 01 D.P.G.F.
- La décomposition des prix globaux et forfaitaires du lot 02 D.P.G.F.
- Les plans des différents bâtiments de la consultation.

**Pièce à valeur contractuelle et obligatoire :**

Le mémoire technique, signé par la personne habilitée à engager l'entreprise, composé des éléments suivants :

- Adéquation des moyens humains et matériels proposés
- Méthodologie générale et spécifique à l'opération.
- Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier.
- Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes

Les éléments demandés au mémoire technique seront opposables au titulaire et également utilisés pour l'appréciation de la valeur technique des offres.

Les justifications de tous les moyens proposés au regard des performances indiquées aux descriptifs comprenant les notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., destinés à compléter le descriptif.

Le cas échéant : - la liste des sous-traitants, qui, tout en n'étant pas désignés à ce stade, seront proposés au plus tard lors de la passation du Marché à l'accord du Maître de l'ouvrage,

**La présence d'amiante sur les sites est avérée, il est obligatoire pour les entreprises candidatant de fournir :**

- Attestations de formation des salariés amenés à intervenir sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Attestations de formation des encadrants techniques et de chantier ;
- Attestations de rédaction et dépôt auprès des autorités compétentes (DIRRECTE) des modes opératoires de l'entreprise intervenant en cas de sous-section 4\*. Il est également possible de demander un extrait du Document Unique d'Evaluation des Risques qui doit mentionner la liste des modes opératoires et les niveaux d'empoussièrement retenus ;
- Certifications des entreprises intervenant en sous-section 3\*, pour les processus correspondants aux travaux à réaliser. Dans le cas contraire, les processus devront être validés à l'occasion des interventions réalisées dans le cadre du marché, avec des conséquences en termes de délai et de sujétions de chantiers ;
- Références spécifiques d'interventions en milieu amianté adaptées au marché ;
- Attestations d'assurances spécifiques.

**La présence d'amiante est avérée sur les lots 01 et 02 en sous-section 4 de la consultation.**

**Critères de jugement des offres (cf. article 6.2 du règlement de la consultation)**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

CRITERES DE JUGEMENT	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
<b>Valeur technique jugée sur la base du mémoire remis :</b>	Calcule des notes de chaque critère sur 60 points puis pondération à 40%	40%
Adéquation des moyens humains et matériels proposés. /20 points		
Méthodologie générale et spécifique à l'opération. /20 Points		
Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier. / 15 Points		
Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes. / 5 points		
<b>-2 Prix des prestations</b>	60 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé) *60	60%

**Possibilité d'attribution sans négociation**

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer sans négociation.

**Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**Techniques d'achat :** sans objet

**Réduction du nombre de candidats admis à la négociation :** non

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES (article R.2151-9 du code de la commande publique)**.

Les Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, sont interdites pour tous les lots.

**IV - IDENTIFICATION DU MARCHE**

**Intitulé du Marché: MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RADIATEUR, DES ROBINETTERIES DE RADIATEURS ET TRAVAUX ANNEXES POUR DIVERS SITES DU PATRIMOINE DE LOGEAL IMMOBILIERE**

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution : PAVILLY, LILLEBONNE, PORT JEROME SUR SEINE ET YVETOT

**Délai d'exécution prévu :** Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de **25 mois** auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil.

**Période de préparation et d'installation du chantier**

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 la prescrivant. (Durée = 1 mois)

La date de l'ordre de service numéro 0 marque le début du délai contractuel et global de l'opération.

La période de préparation et d'installation du chantier est de 1 mois pour chaque lot de la consultation

**Période de déroulement du chantier**

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 1 la prescrivant.

La période de déroulement du chantier est de 23 mois y compris les 15 jours prévisibles d'intempéries et congés pour l'ensemble de la consultation tout lots compris.

**L'existence de tranche : non**

*Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)*

**La réservation de tout ou partie du marché : non**

**V - DESIGNATION DES LOTS :**

**Marché alloti :** oui

**Description des lots :**

LOTS	INTITULES DES LOTS
01	SITES PAVILLY (SITES PAVILLY (VICTOR HUGO, LAMARTINE, ADAM, DELIBES, MESSENGER, CHABRIER, SAINT SAENS ET DEBUSSY)
02	SITES LILLEBONNE, PORT JEROME SUR SEINE ET YVETOT (SAINT LEONARD, ANDRE GIDE, RPA LEBAS, RETIMARE ET FORT ROUGE)

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS :** Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

**VI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**Visite facultative mais fortement recommandée :**

L'entrepreneur du présent lot pourra se rendre sur le site avant la remise de son offre.

Il sera organisé une seule visite commune à toutes les entreprises. Et nous invitons fortement les entreprises à y participer.

La date de la visite aura lieu : **Le mercredi 11 septembre 2024 à 08h30**, pour les résidences : St Léonard A et B / André Gide/RPA LEBAS (logt) /Guilbaud/Narvik/IDF/Franche Comté et Fort Rouge

*(Pour les entreprises voulant faire la visite, vous devez vous présenter obligatoirement à 08h30 sur le site de Saint Léonard qui sera notre point départ pour ensuite faire les visites sur l'ensemble des sites)*

Et

**Le mercredi 11 septembre 2024 à 14h00** pour les résidences : Pavilly Victor Hugo / Lamartine / Adam / Delibes/Massager et Saint Saëns.

(Pour les entreprises voulant faire la visite, vous devez vous présenter obligatoirement à 08h30 sur le site de Saint Léonard qui sera notre point départ pour ensuite faire les visites sur l'ensemble des sites)

Lors de la visite, une attestation de présence sera à tamponner, nous vous remercions d'être présent avec le tampon de votre entreprise. Et nous vous remercions de remettre l'attestation de visite dans le pli.

Nous vous remercions de bien vouloir informer par courriel Madame BOUBEKEUR Nadia de votre présence.

Mail : [n.boubekur@logeal-immobiliere.fr](mailto:n.boubekur@logeal-immobiliere.fr)

## **VII – REMISE DES OFFRES**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE LUNDI 10 OCTOBRE 2024 à 12H00**

### **ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Conformément aux articles R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose le dépôt par transmission électronique.

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin Huchon

Gestionnaires des marchés

Renseignements techniques : Mme Nadia BOUBEKEUR

Chargé du suivi technique des contrats

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
  - 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
  - 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.
- Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : XXXX**